

Après l'annonce faite par UCVInfo flash de la création en 2015 d'un service de conseils financiers aux communes vaudoises, ce numéro vous livre le dixième et avant-dernier feuillet de la péréquation.

Parmi les autres objets: une soirée d'information en deux volets sur la LAT; une nouveauté concernant le tour des districts 2015; un retour sur la séance du Conseil de l'UCV ayant permis de poser les bases d'une meilleure collaboration en matière d'informations données par la Police cantonale aux Exécutifs communaux.

Rendez-vous l'année prochaine pour une année fertile qui concrétise vos projets sous le signe du philosophe Epictète: "N'attends pas que les événements arrivent comme tu le souhaites. Décide de vouloir ce qui arrive..."

PÉRÉQUATION EN QUESTIONS

FEUILLET 10

Ce dixième feuillet est l'avant-dernier. Le prochain UCV-Info terminera ainsi un cycle composé de 11 cahiers.

Thème: plafonds péréquatifs

Concerne : l'ensemble du système péréquatif (péréquation directe et facture sociale)

Résumé: afin de limiter les participations et les redistributions péréquatives, trois « plafonds » sont mis en place dans le système. Ils concernent l'effort péréquatif, la charge fiscale et l'aide péréquative. Ils permettent essentiellement d'éviter une trop forte participation de la part d'une collectivité ou, au contraire, une redistribution excessive.

Vous pouvez prendre connaissance <u>ici</u> de ce 10^{ème} volet.

<u>Dossier complet</u> (tous les feuillets publiés à ce jour - www.ucv.ch : Dossiers thématiques / Péréquation).

ASSOCIATION

1. <u>LAT: séance d'information organisée par l'UCV à l'attention des communes vaudoises, le</u> 12 mars de 18h30 à 20h30 (lieu communiqué prochainement).

Cette soirée comprendra deux volets:

- les incidences de la LAT révisée, par Maître Jacques Haldy
- les enjeux de la deuxième étape de cette révision liée aux terres agricoles, par Maître Marc-Etienne Favre (ce projet est actuellement mis en consultation; les documents sont à votre disposition sous rubrique ci-dessous).

Chacune de ces présentations sera suivie d'un échange avec les participants. L'objectif de cette soirée est double: la première partie répond à une demande constante des communes d'être mieux informées des implications de la nouvelle LAT; la seconde leur permettra de se forger une opinion sur le projet mis en consultation. Sur cette base, l'UCV déterminera sa position auprès du canton, de l'association de communes suisses et de l'union des villes suisses.

2. <u>Conseil des 50-échange autour de la communication de la Police cantonale aux</u> Exécutifs communaux

Le 27 novembre dernier, dans le cadre du Conseil de l'UCV, les délégués des districts ont eu un échange très constructif avec le Commandant de la Police cantonale.

Monsieur Jacques Antenen a pris en considération la nécessité pour les autorités communales, assermentées et responsables de la sécurité de par la Constitution et la loi, d'être informées des événements particuliers survenant sur leur territoire. Il a aussi rappelé le principe des articles 73 et 74 du code de procédure pénale (CPP) selon lequel les membres des autorités pénales et les experts sont soumis au secret de fonction. Ces dispositions régissent les règles de communication sur des affaires judiciaires.

Dans la discussion, il est apparu qu'il ne s'agit pas de divulguer aux syndics les éléments confidentiels, mais bien plutôt de fournir des informations générales relatives aux événements survenus dans leur commune. Cette information privilégiée du syndic lors d'affaires graves lui permettra de prendre toute mesure utile à sa population. Ceci dans le respect du CPP, ainsi que des prérogatives et directives du Procureur général.

Afin d'établir les bases d'une meilleure collaboration, l'UCV a été chargée de communiquer au Commandant de la Police cantonale les numéros de mobiles des syndics vaudois. Les greffes communaux ont ainsi reçu un message dans ce sens destiné aux syndics. Vous pouvez aussi nous transmettre ce numéro de mobile en cliquant ici. Délai : 10 janvier.

Dans le même état d'esprit visant une meilleure transparence, la Police cantonale transmettra, en même temps qu'aux médias, tous ses communiqués de presse aux communes.

Satisfaite de l'issue positive de cette rencontre, l'UCV espère ainsi avoir favorisé une meilleure compréhension et coopération entre les autorités communales et pénales.

3. Tour des districts au premier trimestre 2015

L'UCV propose une nouvelle formule en invitant une délégation de trois membres de chaque municipalité à participer à cet échange en direct avec la Présidente de l'UCV et le représentant du district concerné au comité.

4. Questions juridiques sous la loupe

Délivrance du permis de construire : au terme de la mise à l'enquête, les communes doivent-elles attendre le délai de recours de 30 jours des opposants avant d'accorder ou de refuser l'autorisation de construire ? Pour en savoir plus sur la question, veuillez cliquer ici.

Point-Commune du mois de mars reviendra sur ce sujet sous la plume de Maître Benoît Bovay.

5. Retour sur la soirée d'information Partenariat Public Privé

Pour les participants, comme toute personne intéressée, les documents présentés sont à votre disposition en page d'accueil de notre site internet.

6. Horaire fin d'année

Le secrétariat de l'UCV sera fermé dès le 24 décembre jusqu'au lundi 5 janvier 2015.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles ici.

L'UCV a répondu à deux nouvelles consultations concernant la révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics et le plan de gestion cantonal des déchets.

Nouvelles consultations:

- Projet de loi sur l'orientation professionnelle
- Deuxième étape de la révision de la LAT

Pully, le 11 décembre 2014

le Comité UCV